

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**lundi 15 janvier 2024 à 20h00**

**Le quinze janvier deux mille vingt-quatre** à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sus la présidence de M Pascal PINAULT, Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M.- Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER C. (adjoints) M GLOAGUEN F. (conseiller Délégué) Mmes CORBEAU LEMEUX M.- POLET V.- BROUSSIN E. – Ms ALIX J.L.- SEVIN A.- SIMON L.

Absents : Mmes NOURRISSON I. – MAURY A.– M. MOUCHOUX REBILLARD M.

Date de la convocation : 8 janvier 2024

Secrétaire de séance SEVIN Antoine

**DELIB20240101**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose la nomination d'Antoine SEVIN, secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Antoine SEVIN, secrétaire de séance.

**DELIB20240101**

**TRAVAUX ALSH CHAUFFERIE BOIS**

**Avenant N° 1 LOT 01 CURAGE/DEMOLITION/ GROS ŒUVRE/VRD**

Jean-Marc BUAN, adjoint présente l'avenant N° 1 annulant et remplaçant le précédent validé par délibération en date du 4 décembre 2023.

En effet il y a lieu de modifier l'avenant N° 1 selon des travaux complémentaires TM1 d'un montant de 6 107.16 € HT, et d'intégrer à l'avenant d'autres travaux complémentaires TM02 d'un montant de 11 128.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Annule l'avenant 1 en date du 4 décembre 2023 et le remplace par ce nouvel avenant pour le lot 01 « CURAGE/ DEMOLITION/GROS ŒUVRE/ VRD sur la partie de l'ALSH., pour un montant de 17235.16 € HT
- Donne pouvoir à M le Maire pour signer l'avenant N° 1 correspondant.

Le compte-rendu de l'avancée du chantier présenté par Jean-Marc BUAN est fait. Des avenants seront sollicités lors du prochain conseil municipal sur des modifications de travaux à réaliser. Le problème de réglage du chauffage n'est pas à ce jour solutionné.

**DELIB20240103****REEVALUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 TARIFS RESTORIA**

Le marché de prestation de service établi avec la société RESTORIA avait été modifié dans le cadre de la révision des tarifs selon une bi-annualité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Restoria a recalculé ses tarifs selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation- ensemble des ménages-France (PV= Pvax(In/10).

Le calcul des indices de réévaluation fixe une augmentation de 0.635%, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après délibération, le conseil Municipal :

Conformément à l'avenant passé avec la société RESTORIA LE 28 août 2023, prend acte de l'évolution des tarifs de restauration scolaire selon la grille de réévaluation présentée.

Donne pouvoir au Maire pour signer cette nouvelle grille de tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dit que cette augmentation de 0.635 % ne sera pas appliquée sur la tarification aux familles au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cécile JANVIER, adjointe, informe le Conseil Municipal que cette augmentation ne va pas être répercutée sur le prix du repas des familles, du fait de la faible augmentation et de la gestion administrative de ce changement de tarif difficilement applicable. Les prix du repas seront revus à l'occasion du résultat du nouvel appel d'offres en septembre prochain.

Pascal PINAULT fait part de sa prise de contact avec la commune d'HEDE BAZOUGES dernièrement. Celle-ci engage un projet commun avec Guipel- Dingé associé à l'EHPAD, pour une centrale de restauration. Ces communes ont adhéré à « Villages d'Avenir » un programme d'ingénierie en faveur de la revitalisation des communes rurales. Pascal PINAULT propose de candidater afin d'entrer dans le programme afin de s'associer à ces communes.

La commission cantine se réunira le 25 janvier prochain avec la commune de LANGAN et l'AFEL afin d'établir le cahier des charges de l'appel d'offres restauration.

**DELIB20240104****TARIFS COMMUNAUX 2024**

Monsieur le Maire présente les tarifs communaux appliqués en 2023

Location salle communale

Habitant la journée 1 salle	Habitant le w e 1 salle	Hors commune la journée 1 salle	Hors commune le w.e. 1 salle
180 €/ 1 jour	250 €	310 €	410 €
Habitant la journée 2 salles	Habitant le w e 2 salles	Hors commune la journée 2 salles	Hors commune le w.e. 2 salles

250 €	320 €	410 €	510 €
Vin d'honneur habitant		Vin d'honneur hors commune	
30 €		50 €	

Vaisselle : 30 €

Caution 800 €/1 jour – 1 000 €/2 salles

#### Location

Tables + tréteaux	2 €
Bancs	2 €
Adhésion médiathèque hors commune	10 €/famille
Carte adhésion perdue	3€
Concession cimetière 30 ans	150 €
Concession 50 ans	250 €
Columbarium 15 ans	900 €
Columbarium 20 ans	1 000 €
Columbarium 30 ans	1 100 €
Marché du jeudi Sans électricité	20 €/trimestre
Marché du jeudi avec électricité	35 €/ trimestre
Marché occasionnel	20 €/la journée

#### TARIFS CANTINE

HABITANT 4.92 €

HORS COMMUNE ADHERENT 4.94 €

HORS COMMUNE 6.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

De maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année 2024.

**DELIB20240105**

**PROJET SALLE ASSOCIATIVE SALLE DES SPORTS ET ACCESSIBILITE VESTIAIRES**

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration des vestiaires et d'un local associatif à la salle des sports « Michelle Sévin ».

Ce projet établi par le cabinet d'architecture CLARC ARCHITECTES présente le réaménagement de l'ancien atelier technique en salle associative et la restructuration des vestiaires en matière d'accessibilité PMR.

Le coût estimé serait de l'ordre de 600 000 €. Le montant des honoraires présenté par le cabinet CLARC ARCHITECTURE sera de 8% du montant estimé soit 48 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Décide d'engager l'étude de ce projet auprès du Cabinet CLARC ARCHITECTE.

Valide le montant de la rémunération de CLARC ARCHITECTES soit au taux de 8% du montant estimatif.

DIT qu'un dossier au titre du Fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal (FMTE) nécessite d'engager ce dossier dont le calendrier de réalisation serait fixé à 2025/2026.

**DELIB20240106**

**Fonds de concours Rennes Métropole soutien à l'investissement réhabilitation ancien commerce**

Pascal PINAULT, Maire, informe le Conseil Municipal de l'attribution du fonds de concours de soutien à l'investissement communal d'un montant de 125 000 € pour nos travaux de réhabilitation d'un ancien commerce en cœur de ville et logement locatif.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière concernant l'attribution du fonds de concours d'un montant de 125 000 € pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'un ancien commerce en cœur de ville et logement locatif auprès de Rennes Métropole.

Accepte le fonds de concours attribué pour les travaux cités en référence.

Les élus sollicitent de l'épicerie intéressée pour s'installer dans les locaux, une lettre d'intention présentant son projet de boucherie-charcuterie-traiteur, avec une étude financière.

Il est demandé qu'un constat d'huissier soit demandé avant le début des travaux. Ceux-ci ne pourront commencer qu'après accord de permis de construire et dépouillement de l'appel d'offres en cours.

**Ecole Publique** : Compte-rendu fait par Frédéric GLOAGUEN, Conseiller Délégué.

- La fibre vient d'être mise en place dans les locaux. Les paramétrages des ordinateurs vont être réalisés par M Clarisse.
- Des devis de protection solaire sont en cours auprès de plusieurs entreprises : store- pare-soleil – store-banne.

- Des devis de vidéoprojecteurs ont été réalisés. Le Conseil Municipal retient le moins-disant pour un montant de 4 632 € d'A2D ELECT.
- Aire de jeux : Emily BROUSSIN, Conseillère municipale, en charge de ce dossier, reçoit des entreprises pour établir des devis d'aire de jeux. L'APE financera en partie ce projet à hauteur de 7 à 8 000 €. Une première estimation est présentée soit environ 25 000 € un ensemble complet ou deux structures selon l'âge des enfants.

### **contrat assurance risques statutaires et prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Le CDG 35 a négocié un nouveau contrat d'assurance risques statutaires cette année. La commune étant déjà adhérente au contrat Smacl, il est nécessaire de résilier le contrat et repartir au 1/01/2025 sur l'assurance contrat-groupe

De même à compter du 1/01/2025 la collectivité devra participer à la cotisation prévoyance pour laquelle les agents adhèrent (facultatif). La participation s'élèvera au minimum à 7 €/personne /mois

Au 1/01/2026 la collectivité devra participer à la mutuelle des agents soit au minimum 15 €/mois. La mutuelle devra être une mutuelle « labellisée ».

### **Remplacement convecteurs cantine/ mairie**

Patrick PICHOUX, adjoint, présente les devis établis par l'entreprise A2D ELEC pour le changement des chauffages électriques

Soit un total de 5 806.70 €

Ces travaux étant nécessaires du fait de la vétusté du matériel, le Conseil municipal valide le changement des convecteurs.

### **Travaux réalisés sur le réseau assainissement cantine.**

L'entreprise FIXOT est intervenue pour réparer le réseau d'eaux usées de la cantine dont des canalisations étaient cassées entraînant un dysfonctionnement de l'écoulement des eaux usées.

### **BEBE BOUQUINE**

Laure de la VILLEON, adjointe fait part des modifications d'intervention de Bébé Bouquine à la demande du SIPE. Du fait de baisses de financement de cette animation, l'intervention de l'animatrice Solenn va être revue à partir de la rentrée de septembre. Une réunion des membres du SIPE avec les bibliothécaires a été provoquée le 11 janvier dernier par M DAUCE afin d'évoquer ensemble l'évolution de cette animation.

### **Questions diverses**

Le plan communal de sauvegarde communal doit être établi afin de le faire coïncider avec celui intercommunal. Emily BROUSSIN, conseillère municipale est sollicitée pour relancer ce dossier.

Le Maire,

le secrétaire de séance

Pascal PINAULT,

Antoine SEVIN